



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 33

Mis en ligne le : **22 OCT. 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents :

M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI -
Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET -
M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ -
M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI -
M. SAHRAOUI - M. LICCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO -
M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA - M. OULIE à M. MERSALI - Mme ATTAF à M. AMAR - Mme ROSADONI à
M. PIQUET - Mme CHAUVIN à Mme MICHEL - M. JESNE à M. PORTE - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

N° Acte : 7.5

Délibération n°24-176

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 18 janvier 2012, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément (Annexe I- §4).

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Considérant que la commune souhaite favoriser, développer et promouvoir l'activité des associations communales ;

Considérant que la commune octroie des subventions aux associations communales sur la base de projets dont l'objectif est la promotion du "vivre ensemble" ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Suite au débat d'orientations budgétaires, il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur une nouvelle répartition des crédits alloués au titre des subventions de fonctionnement accordées aux associations pour l'exercice 2024, selon le tableau annexé à cette présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Etendu l'exposé de son Président et après délibéré, vote par 33 voix Pour
N'ayant pas pris part au vote : 5 (GACHON Loïc / ALLIOTTE Xavier représentant : BOCCIA Hervé / CZURKA Maryline représentant : NERSESIAN Jin)

APPROUVE, l'attribution des subventions aux associations, pour l'année 2024, telles que définies dans le tableau annexé à cette délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer une convention ou un avenant, pour l'année 2024, avec l'association bénéficiant d'une subvention directe annuelle dont le montant dépasse la somme de 23 000 euros listées ci-après :

Association	
1	Association Vitrollaise pour l'animation et la gestion des Équipements Sociaux (AVES)

IMPUTE la dépense au budget de fonctionnement 2024 de la Commune

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 21/10/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



Annexe point 27

Attribution de subventions aux associations -2024

Secteur Culture, Patrimoine, Sports	Montant en euros
Vie d'artistes	19 937 €
Les Dindouleto Dou Roucas - Amis du Vieux Village	1 900 €
Sous Total Secteur	21 837 €
Secteur Solidarité- Ecologie- Risque et Bien Etre Animal	Montant en euros
Energie Solidaire 13	800 €
AVES Centre Sociaux - Projet "Tout pour les jeunes"	10 000 €
Sous Total Secteur	10 800 €
Secteur Lien Social-Education-Economie-Emploi	Montant en euros
Centre Associatif Culturel Israélite de Vitrolles (CACIV)	500 €
Sous Total Secteur	500 €
Total Général	33 137 €

